suivant lui, comporte un genre spécial d'exercice physique.

Supposons un enseignement manuel primaire, organisé de façon à familiariser l'élève avec le maniement des principaux outils, la cognée, la scie, le marteau, etc., vous trouverez là les éléments d'une gymnastique plus intéressante que celle des haltères, des barres et des massues. M. Triat allait plus loin; il eutait voulu que la natation, l'équitation, quand la chose est possible, la boxe, la savate, la lutte, la marche, la course, l'escrime à l'épée, à la canne, au bâton, etc., formassent la base de la gymnastique scolaire, et il donnait, à l'appui de cette opinion, un argument qui nous a frappés. Suivant lui, une bonne partie du courage militaire réside dans la confiance que le soldat a dans son arme, et, en fait, tous les vainqueurs de tous les temps ont eu des armes meilleures que celles des vaincus. Mais un fusil, un sabre peut vous tomber des mains; vous pouvez être surpris, désarmé avant d'avoir eu le temps de vous reconnaître. Or un homme qui a appris à se servir de ses poings, de ses jambes, de ses pieds, de sa force musculaire pour se défendre, puise, dans l'usage de ces armes qui ne l'abandonnent jamais, une très-grande confiance. A Inkermann, les Highlanders, attaqués par des Russes en nombre dix ou douze fois supérieur, ont commencé par épuiser leurs munitions; après quoi ils ont cassé leurs fusils sur le dos de leurs adversaires; après quoi, enfin, ils ont boxé jusqu'à la brillante intervention du maréchal Bosquet. La timidité anglaise l'instinctive britannique se satisfait-elle par un lieu quelconque à l'enseignement de la boxe? Je n'oserais l'affirmer, mais la chose n'est pas impossible.

Dans l'exposition scolaire de la Ville de Paris, figure une autre école d'apprentis, organisée rue Tournefort par les soins de M. Salicis, délégué cantonal, et qui offre un caractère un peu différent de celui de l'école du boulevard de la Villette. Ce sont plutôt des ateliers annexés à l'école primaire, qu'une école d'apprentissage proprement dit.

Mais le véritable enseignement d'apprentissage, il faut le chercher dans les écoles annexées aux grandes usines, aux fabriques, et dont la loi de 1874 sur le travail des enfants va faire une nécessité également heureuse pour les ouvriers et les patrons. Le nombre en est déjà considérable, et nous ne pouvons que signaler à l'Exposition les écoles du Creuzot, comme particulièrement remarquables. Dans l'enseignement secondaire, nous aurons occasion d'en reparler.

L'enseignement primaire de la Ville de Paris présente une grande et grave lacune : il n'y a point d'enseignement primaire supérieur pour les filles. Elles peuvent suivre des cours de dessin, et, depuis peu, des cours de coupe et de couture, mais l'école Turgot des filles est encore à créer. Cette lacune est d'autant plus regrettable que, dans le Paris commerçant, les femmes tiennent une place très-importante. Dans le petit commerce surtout, on peut dire qu'elles ont la haute main, tiennent les écritures, la caisse, etc. Quelque bon que puisse être l'enseignement donné à l'école primaire, il ne peut être suffisant.

Au reste, sous ce rapport, l'initiative privée, et j'ajoute l'initiative privée féminine, a fait à Paris de véritables merveilles. Les Ecoles professionnelles de jeunes filles (fondation Elisa Lemonnier), les premières en date, sont aujourd'hui en pleine prospérité, grâce au dévouement des fondatrices, et à la direction intelligente de plusieurs femmes vraiment supérieures, parmi lesquelles je citerai Mlle Toussaint. Leur exposition est très-belle et très-variée; cependant l'industrie d'art, la peinture sur porcelaine, le dessin y dominent. Une association de patronage formée par les fondatrices et les anciennes élèves fonctionne avec beaucoup de succès.

Parallèlement à l'exposition des Ecoles Lemonnier, se dresse la vitrine de l'œuvre générale des Ecoles professionnelles catholiques qui compte, en ce moment, à Paris, environ 28 établissements dont plus de la moitié sont dirigés par des sœurs de Saint Vincent de Paul. Ces écoles, fondées à l'imitation des précédentes, ont pris une direction un peu différente? elles exposent surtout des travaux de couture, de broderie, de lingerie.

Je regrette de ne voir représenter, ni dans l'un ni dans l'autre des groupes, l'enseignement domestique, pour ainsi dire, l'enseignement de la cuisine, des soins à donner aux enfants, de la manière de tenir un ménage, toutes choses pourtant d'un grand intérêt.

Ce qu'il importe de signaler dans la fondation des œuvres dont nous venons de parler, et particulièrement des Ecoles Lemonnier, c'est le grand talent d'organisation dont ont fait preuve les femmes qui ont entrepris de réaliser ces différentes créations.

Toutes les difficultés, — et il y en a eu beaucoup, de toute nature, et surtout à l'origine, — ont été levées à force de persévérance, d'abnégation, de dévouement à l'œuvre commune.

Au reste, pendant le siége de Paris, on a eu souvent occasion de constater les aptitudes particulières et supérieures des femmes sur ce terrain. Plusieurs associations s'étaient formées pour donner de l'ouvrage, des aliments aux pauvres, des soins aux blessés, aux convalescents. Partout où les hommes s'étaient chargés de la besogne, on discutait, on disputait, on ergotait, on discourait, et on en était encore à rédiger le 7e paragraphe du 3e article du règlement préparatoire, que, sans bruit, sans prétention ni présomption, les associations féminines fonctionnaient déjà depuis longtemps, au grand soulagement des malheureux qu'il s'agissait de secourir.

Tous ceux qui ont assisté à cette douloureuse période de notre histoire ont pu constater le fait.

Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est décidément la femme, et non pas le chien, comme on l'a cru trop longtemps, sur l'autorité de Charlet.

GEORGES GUÉROULT.

BULLETIN MILITAIRE

Par décision ministérielle du 2 novembre, M. le général Du Guiny est nommé au commandement de la première brigade d'infanterie (1re division, 1er corps d'armée) et des subdivisions de région de Lille et de Valenciennes, en remplacement de M. le général Guichard, mis en disponibilité.

—

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps une circulaire aux termes de laquelle tous les officiers ou assimilés actuels de l'armée territoriale qui ont atteint la limite d'âge ou de service prévue pas les articles 56 de la loi du 13 mars 1875 et 36 de la loi du 27 juillet 1872, doivent, à moins qu'ils ne proviennent des anciens [illegible] immédiatement s'ils le désirent, leur maintien dans le cadre.

—

Le 1er conseil de guerre permanent du 18e corps d'armée, siégeant à Bordeaux, vient de rendre une décision qui présente un certain intérêt.

Voici l'espèce, dit le *Journal de Bordeaux* :

« Un individu, appelé à faire ses vingt-huit jours de service, à titre de réserviste, avait commis une faute contre la discipline. Ses chefs lui infligèrent quinze jours de prison, peine qu'il n'eut à subir qu'après son temps de service.

» Avant que le temps de sa peine fût expiré, il s'évada. Il fut retrouvé et poursuivi comme déserteur.

» Devant le conseil de guerre, il fut soutenu que ce jeune homme, ayant terminé sa période d'appel, ne s'était soustrait qu'à son châtiment et non à son service ; qu'il ne pouvait être coupable que d'évasion, mais non de désertion.

» C'est ce que le conseil a reconnu par son jugement du 11 novembre 1878. »

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix prévient ses concitoyens en retard de leurs contributions que le porteur des contraintes est arrivé pour les poursuivre par voie de sommation avec frais.

Mairie de Roubaix, le 23 novembre 1878.

Le Maire,
CH. DAUDET.

—

Mgr le Cardinal-Archevêque ayant informé le Saint-Père de l'envoi qu'il fait avait à la Nonciature, à Paris, d'une somme de 15,000 fr. pour le Denier de Saint-Pierre, Sa Sainteté a daigné adresser à Son Eminence la lettre suivante :

LÉON XIII, PAPE

Notre cher Fils, salut et bénédiction Apostolique.

Vous avez pu affirmer à bon droit, Notre cher Fils, que jamais ne s'éteindrait le zèle que votre clergé et vos fidèles mettent à secourir le Siége Apostolique, privé, depuis longtemps, non-seulement de ses Etats temporels, mais encore de tous les revenus qui lui seraient nécessaires pour le gouvernement de l'Eglise.

Votre diocèse, en effet, s'est tellement distingué par la libéralité avec laquelle il a payé ce tribut de piété filiale qu'il n'a jamais souffert qu'aucun autre le mit au second rang.

Et en cela il est d'autant plus louable que pendant qu'il en agissait ainsi envers le Saint-Siége, il a dépensé des sommes énormes pour la création de l'Université cathotique destinée à donner à la jeunesse un enseignement sain et solide, et à défendre les intérêts de la religion et de la patrie, en même temps qu'elle sera pour le diocèse lui-même une grande gloire.

—

Voici les votes des députés du Nord sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Cazeaux).

Ont voté pour : MM. Girard, Guillemin, Mention, Mazure, Merlin, Screpel et Trystram.

Ont voté contre : MM. Brame, Debuchy, de La Grange, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bertrand-Milcent, de Marcère et Joos.

L'ordre du jour pur et simple a été adopté.

—

La Commission du Sénat chargée d'examiner le projet de loi relatif à une révision de la loi de 1810 sur les mines, a nommé pour rapporteur M. Pasis, auteur du projet.

Nos Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais se féliciteront de voir réaliser des améliorations réclamées depuis longtemps.

—

La sous-commission chargée de l'examen de l'élection Girard, à Valenciennes, ne voulant pas conclure à la validation, on annonce qu'elle va être dessaisie du dossier, « parce qu'il y a intérêt pour la gauche à ce que M. Girard puisse voter au scrutin, du 5 janvier. »

Le motif, en effet, est topique.

—

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE tiendra mardi 26 novembre son assemblée générale mensuelle. Voici son ordre du jour :

1° Correspondance.
2° Présentation de nouveaux membres.
3° Scrutin pour l'admission de deux nouveaux membres présentés en octobre.
4° Séance publique. — Communication du conseil d'administration.
5° Concours de 1878 — Vote sur les conclusions du conseil d'administration pour les récompenses à décerner, d'après les propositions des comités.
6° Communications :
I. M. Flourens. — sur la locomotive à eau chaude de M. Francq. et son emploi sur les tramways.
II. M. Terquem. — Sur la tension superficielle des liquides.
III. M. Corenwinder. — L'agriculture à l'Exposition.
IV. M. Renouard. — Les maladies cryptogamiques de lin.
7° Objets divers.

—

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de décider qu'une médaille commémorative serait remise à tous les exposants.

Cette médaille représente sur la face la République française debout, distribuant des couronnes a toutes les nations.

Deux génies, portant les attributs de l'industrie et de l'agriculture, se tiennent des deux côtés de la République. Au-dessous, une femme couchée représente la Seine.

Au revers de la médaille, deux génies ailés, supportent un plan général de l'Exposition. Au-dessous est un cartouche contenant l'inscription commémorative.

Une lettre du ministre, affirmant la participation et l'admission du titulaire, lui sera remise en même temps que cette médaille.

—

On annonce la mort de M. Léon Landrieu, chef du bureau central de police de Lille, appartenant au corps des canonniers.

—

La concession du chemin de fer de Laon à Mézières vient d'être faite à la Compagnie du Nord, avec obligation d'avoir terminé les travaux dans un délai de cinq ans.

—

Une vieille femme, Mme Séraphine Bouly, a été renversée hier, rue du Grand-Chemin par le brancard d'un camion que conduisait un domestique au service de M. Debuchy, épicier en gros, à Tourcoing. Mme Bouly a été aussitôt relevée et transportée à son domicile où M. le docteur Dubron a constaté qu'elle avait une côte cassée.

—

Le capitaine Boyton se rendra prochainement à Lille où il fera plusieurs démonstrations de ses expériences que la traversée de la Manche ont rendues célèbres.

M. Boyton visitera, dans sa tournée, Amiens, Douai et quelques autres villes de la région du Nord.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — L'affaire du sieur Roussel, boucher à Roubaix, inculpé d'homicide et de blessures par imprudence, est venu, hier, devant le tribunal correctionnel de Lille.

Nos lecteurs se souviennent qu'il y a deux mois environ, Roussel conduisant sa voiture au grand trot, renversa trois petites filles qui jouaient sur la rue. — L'une d'elles, mortellement atteinte, mourut quelques jours après l'accident; les deux autres furent assez sérieusement contusionnées.

Après l'audition des témoins, le tribunal a remis à huitaine le prononcé du jugement.

—

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir pour la tenue de sa session de novembre, ses délibérations concernent les affaires suivantes :

Donne acte à l'Administration de sa communication relative à l'emplacement des bâtiments de la gare du chemin de fer de Tourcoing à Menin qui va être rétabli dans les conditions de la convention soussignée par les propriétaires du quartier,

Procède au renouvellement des Commission municipales.

Renvoi à l'examen de la Commission des finances le projet de budget de la ville pour 1879.

Renvoie à une Commission spéciale de trois membres (MM. Seynave, Ed. Flipo et L. Leloir) les projets de budget des hospices et du bureau de bienfaisance pour 1879.

Renvoie à la Commission des finances l'examen du budget des chemins vicinaux de 1879.

Nomme les délégués du Conseil municipal pour faire partie des commissions chargées de réviser les listes électorales de 1879.

Vote des crédits pour pavage des accotements des chemins vicinaux 3 et 4 dits du Tilleul et des Piats et pour travaux supplémentaires sur le chemin n° 9 dit des Carliers.

Vote des crédits supplémentaires divers afférents à l'exercice 1878.

Homologue les procès verbaux de réception définitive des travaux de pavage exécutés sur les chemins vicinaux 1, 3, 7 et 11.

Vote le remboursement au chef de la musique municipale de la retenue de traitement pour la caisse des retraites.

Vote un crédit pour majorer le traitement des professeurs laïques du collége communal ;

Vote des crédits pour le traitement et le trousseau de deux nouveaux frères des écoles chrétiennes.

Vote un crédit pour l'exécution des cloisons mobiles aux classes d'étage à l'école des filles de la Croix-Rouge

Vote une allocation pour aider la chapelle de la Marlière à terminer ses travaux:

Vote un crédit pour payer d'anciennes fournitures faites à l'Hôtel-de-Ville.

Renvoie à l'examen de la Commission des finances un projet d'adjudication des imprimés et fournitures de bureaux à faire aux services communaux.

Vote un crédit pour acquisition de cartes, horloges et tables pour plusieurs écoles communales.

Inscrit en recette une restitution anonyme faite à la ville.

Approuve un marché pour la fourniture du charbon de chauffage aux établissements communaux.

Proroge l'abonnement de la corporation des brasseurs pour les droits de circulation sur les bières.

Renvoi à la Commission de la voirie une pétition des habitants des rues St-Blaise et St-Louis pour l'ouverture d'une rue.

Vote un crédit pour achever l'appropriation des locaux de la caisse d'épargne dans l'Hôtel-de-Ville.

Homologue le procès-verbal de réception définitive de la muraille, de l'aqueduc et du trottoir du cimetière et vote un crédit pour solder l'entrepreneur.

Homologue les places et devis de travaux d'aqueducs à effectuer dans plusieurs rues de la ville.

Vote un crédit pour travaux supplémentaires et peinture au silexore à effectuer aux façades de l'Hôtel-de-Ville.

Décide le redressement et l'élargissement de la rue de l'Espierre.

—

— Mardi dernier, dans la fosse n° 3, à Auchel plusieurs ouvriers étaient occupés à la construction d'un mur, à l'extérieur de la fosse, lorsqu'en montant un bloc de pierre de 400 kilogs, le cable se rompit pendant l'ascension et fit tomber l'échafaudage.

L'entrepreneur François Lécutier et un charpentier Louis Fénin, qui aidaient à hisser cette pierre, furent précipités sur le sol.

Fénin en tombant s'est fendu le crâne, et est mort quelques instants après ; quant à Lécutier, il glissa dans sa chute le long d'un talus. Il a reçu des contusions, aux reins et au cou. Son état jusqu'ici n'inspire aucune inquiétude.

—Certains événements arrivent, que l'imagination la plus riche ne saurait inventer. Croirait-on, par exemple dit le *Courrier*, qu'à deux kilomètres de Valenciennes, à Saint-Saulve, un monsieur marié, père de famille, n'ait pas craint de demander en mariage une demoiselle de notre ville, déclarant à l'employé de l'Etat-Civil qu'il n'était pas marié, et faisant afficher les publications à la porte de la mairie et dans les journaux.

Mercredi soir, la nouvelle parvint aux oreilles de la femme légitime qui accourut en toute hâte pour désabuser la jeune fille, et toutes deux se sont rendues chez l'employé de l'Etat-Civil, le priant de faire disparaître les publications, le plus tôt possible.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 novembre. — Maria Delporte, rue des Longues-Haies, cour Mulier, 2. — Koszut, rue de Lille, 90. — Sophie Declercq, rue de Beaurewaert, cour Tonneau, 5. — Jeanne Catteau, rue d'Italie. — Julie Desprez, rue du Fresnoy, cour Donat, 6. — Marie et Zoé Delescluse, jumelles, rue St-Jean, 104. — Jeanne Schoy, rue des Chasseurs, 7. — Raymond Denneulin, rue Decresme, 142. — Frédéric Curie, rue de France, 9.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 novembre. — Marie Gaillet, 69 ans, journalière, à l'Hospice. — Berthe Delattre, 6 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Stéphanie Delomez, 54 ans, cabaretière, Grande-Place, 25. — Pauline Laurent, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 3. — Henri Brochart, 79 ans, aux Petites-Sœurs.

MARIAGE du 20. — Jean-Baptiste Deryckere, 22 ans, mécanicien, et Silvie Lenoir, 30 ans, ménagère.

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Les amis et connaissances de la famille DELESPIERRE-DESGODEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules DELESPIERRE, contre-maître chez M. Henri Parent, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1878, à l'âge de 46 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salut solennels** qui auront lieu le dimanche 24 novembre 1878, à 3 heures en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Philippe-le-Bon, 55.

Les amis et connaissances de la famille DUTILLEUL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Adolphe-Auguste-Marie DUTILLEUL, décédé à Roubaix, le 23 novembre 1878, à l'âge de 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au **salut solennel**, qui sera chanté le dimanche 24 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'église Notre-Dame.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 25 novembre 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile LEROUGE, cabaretier, époux de Dame Philomène DELOBELLE, décédé à Roubaix, le 26 novembre 1877, à l'âge de 31 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 25 novembre 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Cécile BECQUART, décédée à Roubaix, le 18 novembre 1877 à l'âge de 47 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 25 novembre 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elise FRANÇOIS, veuve de Monsieur François DEMAY, décédée à Roubaix, le 7 octobre 1878, dans sa 44e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel** sera célébré le lundi 25 novembre 1878, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Augustin MOREL, décédé le 10 novembre 1876, à Herrinne (Belgique), dans sa 24e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 17415

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame le mardi 26 novembre 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Philomène-Thérèse MARTIN, décédée à Roubaix, le 24 novembre 1877, à l'âge de 16 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église du Saint Sépulcre, à Roubaix, le lundi 25 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DUHAMEL, époux de Dame Céline CROIN, décédé à Roubaix, le 26 novembre 1877, à l'âge de 38 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 26 novembre 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Auguste-Marie-Joseph MOTTE-MOTTE, président du tribunal de commerce, décédé à Louvain, le 23 novembre 1871, à l'âge de 46 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

La lecture de votre journal du 17 courant, contenant le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal, a causé un pénible étonnement dans le quartier Notre-Dame, le plus ancien de Roubaix, après celui de la Grande Place, le plus populeux sans aucun doute, et qui se plaint à juste titre depuis plus de dix ans, d'être complètement délaissé, malgré ses réclamations réitérées.

Il s'agit de la suppression dans les grands travaux du projet de prolongement de la rue St-Vincent-de-Paul, en faveur du Boulevard de Beaurepaire à dégager, du même Boulevard, du Boulevard de Strasbourg, et de la rue Decrême à paver et à aqueduqner.

D'abord il semble étrange qu'un vote émis par un Conseil Municipal puisse être, en quelque sorte, supprimé sans raison appréciable, au profit d'autres projets moins bien justifiés, du moins pour le temps présent.

Je ne puis en un seul article traiter la question à fond. Je me contenterai pour aujourd'hui de dire à nos édiles qu'un des motifs qui avaient poussé la Commission précédente à proposer à l'unanimité et le Conseil municipal a voter de même le prolongement de la rue Saint-Vincent-de-Paul, qui n'est en réalité que la continuation du Boulevard de Tourcoing à Roubaix, jusqu'au centre de la ville (projet dû à l'initiative de feu M. Derégnaucourt,) un des motifs principaux, dis-je, a été l'assainissement du quartier: Faites comme la Commission de 1876, Messieurs, visitez la rue Vaucanson qui devait être supprimée, et vous me direz, si en pleine ville, il est possible de laisser subsister un pareil foyer d'infection. Si vous ne laissez pas de place dans vos projets à la suppression des anciennes cours infectes, sur tout de celles du centre de la ville, comment l'assaisinirez-vous et comment ferez-vous habiter vos beaux boulevards extérieurs, et même le boulevard si choyé aujourd'hui de Beaurepaire ?

Je terminerai, Monsieur le rédacteur, en exprimant le vœu que par l'influence de votre journal, par la pétition qui va circuler, demandant le maintien du projet de prolongement de la rue St.-Vincent-de-Paul, le quartier Notre-Dame ne se verra pas encore une fois privé par une influence quelconque, d'une amélioration qu'il avait lieu de croire complétement décidée.

Agréez, etc.

UN ABONNÉ.

P.-S. — Puisqu'il est question du Boulevard de Roubaix à Tourcoing, pourquoi cet incroyable abandon de travaux, de notre côté, quand nos voisins qui, se croyaient liés

---

de fines cendres. « Vous voyez en cela, nous dit il, la trace de la lave. A certaine éruption qui fut plus violente que toutes les autres, le Vésuve menaçait Naples et la lave arrivait rapide jusqu'aux portes de la ville. Confiants comme toujours en leur fidèle protecteur, les Napolitains coururent à la cathédrale, ils prennent la statue de Saint Janvier et la portent en hâte au-devant du fléau, en priant leur saint patron d'avoir pitié d'eux. O prodige! dont Naples seule ne se trouve pas étonnée : le saint commande au volcan et la lave arrête soudain sa course dévastatrice.

Une ardente reconnaissance fit élever ce portique : du reste, ce ne fut pas le seul témoignage de cette protection puissante que nous rencontrâmes sur notre route, et l'on pourrait compter le nombre d'éruptions du volcan par les statues du saint patron répandues dans la campagne.

Nous arrivons à Portici, charmant petit port dans une situation très-pittoresque. Des pêcheurs vifs et alertes, coiffés du traditionnel bonnet phrygien sont sur la rive; le rire et le chant sur les lèvres, ils font penser aux charmants couplets d'Auber, et involontairement on fredonne :

Amis, la matinée est belle,
Sur le rivage, assemblez-vous,
Montez gaiment votre nacelle
Et des vents, bravez le courroux
Conduis ta barque avec prudence...

Malgré l'heure matinale, le bourg est déjà dans la plus grande animation, des enfants courent çà et là, à demi vêtus, les femmes causent au seuil de leurs maisons devant lesquelles sont installées en long, des perches sur lesquelles on a étendu le macaroni pour le faire sécher, de la même façon que nous l'avons vu faire pour la laine et le coton, dans les teintureries de Roubaix, sur les bords du canal.

Depuis un moment, notre attention s'est détournée, et c'est avec un vrai plaisir que nous rencontrons à chaque instant le fameux *corricolo*, voiture à deux roues attelée le plus souvent d'un mulet ou même d'un âne et où sont entassés une douzaine de pêcheurs des bourgs voisins qui se rendent à Naples. Hommes, femmes, enfants, les uns sont assis, les autres debout, qui sur les pieds du cocher, qui accroché derrière le modeste véhicule. Nous comptâmes jusqu'à dix-huit personnes pour le même attelage, et tout ce monde-là riant, animé et joyeux, comme s'il se rendait à une fête. L'âne seul aurait pu se plaindre ; il trottait néanmoins tout gaillardement et comme excité par les cris et les chants.

Mais nous allons arriver à Pompeï, et il semble que nous ayons été tout entiers au seul spectacle de ces mille incidents de route et que le magnifique paysage qui se déroule à nos yeux nous ait laissés insensibles.

Le paysage est merveilleux et unique. Un poëte n'a-t-il pas chanté Naples comme un morceau du ciel tombé sur la terre ?... Et que peut-il être de plus charmant que ce golfe enchanteur, de plus embaumé que ces jardins splendides, de plus beau à contempler que cette mer d'azur dans laquelle un soleil chaud et capricieux vient se jouer. Le volcan même, dans sa masse imposante et dans sa menace perpétuelle complète ce radieux tableau.

Enfin, les chevaux s'arrêtent devant un hôtel d'assez belle apparence, nous sommes à Pompeï. Après nous avoir indiqué à qui il fallait s'adresser pour visiter les ruines, le père, malgré nos offres, ne voulut point prendre part à notre déjeûner et se retira dans une chaumière pour faire son repas d'anachorète. Bon et aimable père, pourquoi donc ne s'était-il pas découvert à nous dès la veille ? pourquoi n'étions-nous pas parvenus à lui faire donner sur lui-même quelque renseignement véritable et rassurant ?

Nous étions à table depuis quelques instants lorsque nous fûmes agréablement surpris par le son d'une mandoline qui accompagnait un refrain charmant, refrain par excellence des Napolitains : *Santa Lucia*. La voix était douce en même temps que gaie, le rhythme gracieux, l'accompagnement vif et léger. Nous entendîmes bien des fois depuis, ce même refrain qui se grava profondément dans notre mémoire : et aujourd'hui encore, lorsqu'il nous revient à l'esprit, ce n'est pas la mélodie seule qui nous enchante, c'est Naples qui apparaît de nouveau à nos yeux, c'est le souvenir du temps heureux que nous y passâmes et pendant lequel nous entendions chaque jour chanter :

O dolce Napoli, o suol beato.
O ve sorridere, volle il creato.
Venite all'agile, barchetta mia
Santa Lucia ! Santa Lucia !

Un terrain assez faiblement accidenté, quelques tertres de gazon, c'est tout ce qu'on aperçoit de la ville antique en arrivant à Pompéi. Un guichet est établi à l'entrée d'une ancienne porte, et moyennant une rétribution fixe, un gardien de votre nationalité est mis à votre disposition pour vous servir de guide à travers les rues de la ville. Nous ne nous arrêterons pas à la description de cete merveilleuse cité, nous ne parlerons pas de ses théâtres, de ses temples et de ses tribunaux, le sujet en serait trop long. Mais quelles peuvent être les impressions du visiteur ?

L'impression est forte et profonde, elle est telle que l'on se croirait volontiers le jouet d'un songe et que l'on s'attend à chaque instant à rencontrer au seuil de ces maisons, au détour de ces rues quelque personnage vêtu à la romaine, quelque belle matrone suivie du cortége de ses esclaves. Ce pas que l'on entend au loin, quel est-il ? N'est-ce pas celui de quelque Pompéien attardé dans ces ruines d'ordinaire silencieuses? Non ; le même pas résonne, c'est le vôtre ; car cette ville n'est qu'un immense tombeau et ce silence, c'est la mort !

Et lorsque l'on relève la tête vers le terrible dévastateur qui semble couvrir la cité de son ombre, lorsqu'on a présent à l'esprit ces mille souvenirs effrayants, il semble que le géant se taise aujourd'hui pour gronder encore, que le soleil brille mais pour bientôt s'obscurcir et que la mer calme et unie, cache sous ses flots le plus effroyable bouillonnement.

Quittons cette scène au souvenir plein d'horreur et puisque nous avons vu les tristes effets du fléau, allons examiner de plus près cette cause sans cesse persistante.

Deux petits guides nous attendent avec des chevaux, nous partons. Rien de plus amusant que les guides italiens lorsqu'ils n'ont pas la mine farouche et l'air menaçant. Nos deux gamins, de vrais enfants du Vésuve, parlent assez bien le français et nous en profitons pour les interroger. Le plus jeune cependant entend difficilement notre langue, ce qui nous divertit beaucoup ; mais il croit en savoir long, car pour nous donner une preuve de son érudition et tout en se faisant traîner attaché à la queue de mon cheval, il nous chante un refrain qui courait alors les rues de Paris. C'était l'*Amant d'Amanda*. L'amant d'Amanda au Vésuve, quelle singulière chose ! oh ! j'aimais beaucoup mieux voir ce petit homme se découvrir au son d'une cloche lointaine et, se signant, réciter pieusement une prière à la Madone.

Tant que nous marchons sur la terre unie, rien d'extraordinaire ne frappe nos regards. Voici les derniers hameaux; leurs maisons son littéralement construites sur la lave. A deux pas se trouve Pompée comme un avertissement permanent et l'on affronte le fléau de plus près encore ! le Vésuve est habité !

Bientôt cependant, plus de maisons, mais un vrai jardin délicieux. Nous montons insensiblement à travers des champs entiers de vignes aux grappes tellement énormes que nous nous demandons si la terre promise en offrait de plus belles. Mais quel étrange contraste ! Cette végétation splendide ces vignes au feuillage si verdoyant prennent leurs racines sur une pente de terrain complètement noir. Ne vous y trompez pas, cette terre n'est que de la cendre fine.

A quelques mètres plus haut, autre altitude, autre région et les chevaux commencent à s'enfoncer : chaque pas de nos montures est marqué par une longue traînée de cendres déplacée qui descend avec bruit. Plus de vignes où nous puissions cueillir de ce bon raisin aussi appétissant, je crois, que la pomme qui tenta Eve ; ici de la verdure encore, des arbres, mais ils sont impuissants à nous abriter contre une pluie torrentielle qui nous surprend soudain. Un homme qui rôde dans ce désert nous conduit à une sorte de caverne faite de scories superposées où quelques bottes de paille nous servent de siéges. Enfin le temps s'éclaircit, nous partons.

L'ascension devient de plus en plus difficile ; nos chevaux s'enfoncent profondément et avancent avec peine ;